

## MINI-GUIDE APPEL FRESH 2017

### 1. FRESH : FONDS POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

En 2012, le Gouvernement de la Communauté française a créé le Fonds pour la Recherche en Sciences Humaines (FRESH). L'objectif de ce Fonds est de répondre à des besoins différents et complémentaires de la **recherche fondamentale en sciences humaines et sociales**.

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 22 juin 2017 a décidé de limiter l'appel aux bourses de doctorat pour les diplômés en sciences humaines et sociales (durée : 2 + 2 ans).

### 2. CALENDRIER

- Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique :

→ Mercredi 12 juillet 2017<sup>1</sup>

- **DERNIER JOUR D'OUVERTURE POUR SOLLICITER L'ACCES A UN FORMULAIRE ELECTRONIQUE :**

→ LUNDI 28 AOÛT 2017 À 14 H<sup>2</sup>

<b><u>DATES LIMITES EN 2017</u></b>	
Validation par <b>les candidats</b>	Mardi 29 août à 14h
Validation <b>promoteur</b> Le promoteur nommé à titre définitif ou bénéficiant d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au plus tard à la date limite de validation Recteurs est éligible. Le promoteur pensionné après la date limite de validation Recteurs et avant la fin du financement est éligible sous réserve de l'accord préalable de l'université. Le promoteur ayant accédé à la pension/l'éméritat à la date limite de validation Recteurs n'est pas éligible.	Lundi 11 septembre à 14h
Validation <b>recteur</b> (clôture de l'appel)	Jeudi 14 septembre à 14h
<u>Pour les 1<sup>eres</sup> bourses (1<sup>ere</sup> et 2<sup>e</sup> année) :</u>  ➤ Attestation de réussite du diplôme de master / attestation d'accès au doctorat ou d'inscription au doctorat /avis du Comité de thèse (article 115 décret Paysage)  ➤ Avis des referees et referee extérieur au monde académique (seront contactés par le FRESH)	Au plus tard le samedi 30 septembre

<sup>1</sup> Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FRESH donnera accès au formulaire électronique FRESH-2B (2<sup>nde</sup> bourse FRESH) sur l'application 'SEMAPHORE'.

<sup>2</sup> Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

<p>➤ Le classement établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le document ad hoc. Après la date de validation des dossiers, le candidat sera invité par e-mail à charger le document sur une page dédiée.</p>	
<p><u>Pour les 1<sup>res</sup> bourses (1<sup>ere</sup> et 2<sup>e</sup> année) :</u></p> <p>➤ Si nécessaire, formulaires <a href="#">éthique humaine</a>, <a href="#">éthique médicale</a>, <a href="#">animaux d'expérience</a></p>	<p>Au plus tard le mardi 31 octobre</p>
<p><u>Pour les 2<sup>ndes</sup> bourses :</u></p> <p>➤ Avis du Comité d'accompagnement (Comité de thèse)</p>	<p>Au plus tard le mardi 31 octobre</p>

- Les jurys se réuniront à l'automne 2017 dans les locaux du F.R.S.-FNRS. En cas de présélection, la date de l'interview sera communiquée dans la seconde quinzaine d'octobre et ne pourra en aucun cas être modifiée. Aucune interview par Skype ou tout autre moyen ne sera acceptée.
- Les décisions d'attribution seront prises par le Comité de gestion du FRESH de décembre. Les 1<sup>eres</sup> bourses débuteront le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les 2<sup>ndes</sup> bourses débuteront le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La présente note vise à informer la Communauté académique des principales caractéristiques relatives aux bourses susmentionnées, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

### 3. RÈGLEMENT

➤ **Les diplômés en :**

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement
- Sciences psychologiques et de l'éducation (excepté orientation biomédicale)\*

**ne peuvent postuler qu'un seul instrument (FRIA ou FRESH) la même année** (cf. art. 3 du règlement).

➤ **REMARQUE PARTICULIÈRE :**

**Les titulaires d'un master en Sciences psychologiques (orientation biomédicale)\* sont invités à postuler une bourse FRIA** (décision du Conseil d'administration du FRIA du 22 juin 2017).

<b>CONDITIONS</b>	
➤	Maximum 7 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire, pour autant que ce délai soit compris dans l'année académique en cours (01/10/2016 – 30/09/2017)
➤	Ajout d'un an par accouchement ou adoption

Les candidatures à une 2<sup>nd</sup>e bourse FRESH seront évaluées par les comités d'accompagnement (Comités de thèse).

#### 4. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux du nombre de pages défini** pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

Une spécificité du Fonds FRESH est l'**impact sociétal** des programmes de recherches sélectionnés pour financement tel que défini par le Conseil d'administration du 25 juin 2013 : « Le Fonds FRESH soutient des projets de recherche fondamentale dont les conclusions sont susceptibles d'améliorer dans un court-moyen terme la connaissance ou le fonctionnement d'un secteur de la société au niveau local, régional, national ou international, dans des aspects qui peuvent être notamment économiques, politiques, culturels, etc. »

Les candidats seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de cet impact sociétal du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier à court-moyen terme des résultats de la recherche.

Une lettre **d'avis d'une personne de référence extérieure au monde académique** devra être jointe au dossier.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

<b>RUBRIQUES</b>	<b>CONTENU</b>
<b>Le CHERCHEUR</b>	Données permettant de vérifier l' <b>éligibilité</b> (diplômes, date d'obtention, institution)
	<b>Mentions et classements</b> par cycle et par année d'étude
	<b>Prix et distinctions honorifiques</b> (maximum 5)
	<b>Liste des publications éventuelles</b> (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF

RUBRIQUES	CONTENU
	<b>Expérience professionnelle</b> , y compris les activités pertinentes pour le projet de recherche
	Titre du <b>mémoire</b>
<b>SON PROJET DE RECHERCHE</b>	<b>Titre</b> , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun) <sup>3</sup>
	<b>Résumé</b> , en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun) <sup>4</sup>
	<b>Choix</b> du jury
	<b>Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative</b> , complétés par des <b>mots-clés libres</b> éventuels
	<b>Description du projet</b> , en anglais ou en français, attachée sous forme d'un fichier PDF de 4 pages maximum <sup>5</sup> (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. objectifs de la recherche</li> <li>2. état de l'art</li> <li>3. projet de recherche</li> <li>4. plan de travail</li> </ol>
	Un résumé de la 1 <sup>re</sup> année de thèse pour les candidats 1 <sup>re</sup> bourse 2 <sup>e</sup> année uniquement
	Les candidats à une bourse FRESH seront invités à présenter dans leur dossier une appréciation de <b>l'impact sociétal</b> du projet, en précisant notamment les acteurs, groupes ou secteurs susceptibles de bénéficier des résultats de la recherche.
<b>SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</b>	Eléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet <sup>6</sup> .
<b>SES PERSONNES DE REFERENCE<sup>7</sup></b>	Coordonnées (nom, prénom, email) de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 personnes de référence autres que le promoteur qui seront contactées par le FRESH (rubrique 6 du formulaire)</li> <li>- 1 personne de référence extérieure au monde académique qui sera contactée par le FRESH (rubrique 7 du formulaire).</li> </ul>

<sup>3</sup> Tous caractères, y compris les espaces

<sup>4</sup> Tous caractères, y compris les espaces

<sup>5</sup> Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.

<sup>6</sup> Les données pour ce critère peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.

<sup>7</sup> Pour les candidats à une 1<sup>re</sup> bourse, une lettre de demande d'avis sera demandée aux personnes de référence ainsi qu'au promoteur.

Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.

## 5. PROCÉDURE DE (PRÉ) SÉLECTION, JURYS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les **candidatures à une 1<sup>re</sup> bourse** seront évaluées par deux jurys : l'un dédié aux **défis culturels** et l'autre aux **défis économiques et sociaux**.

Chaque jury est composé de 3 membres de la société civile et de 9 membres issus des universités de la CFB avec équilibre institutionnel :

- 2 UCL, 2 ULB, 2 ULg
- 1 UMons ,1 UNamur, 1 USL-B

Les promoteurs (ou co-promoteurs) d'un candidat ne sont pas autorisés à siéger, même partiellement, dans le jury qui auditionne leur candidat.

L'actualisation de la composition des jurys sera publiée sur le site web du F.R.S.-FNRS dans le courant de l'été. La composition 2016 est disponible à l'adresse <http://www.fnrs.be/index.php/commissions-scientifiques>.

Le choix du jury sera effectué par le candidat (dans son formulaire de candidature).

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de mettre en place une procédure de **présélection** sur dossier. Les jurys prendront en considération, pour la présélection, la qualité scientifique des dossiers (projet et candidats) et l'impact sociétal des projets de recherche (10%).

Les **candidats présélectionnés** seront soumis à une **épreuve orale dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5, rue d'Egmont à 1000 Bruxelles**. Chaque dossier sera attribué à un rapporteur, sur base des 2 à 6 champs descripteurs indiqués par le candidat. Le candidat sera interviewé par le rapporteur, qui mène les débats, ainsi que par les autres membres du jury.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

<b>CRITERES</b>
Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail impact sociétal et, dans le cas d'une candidature à une 1 <sup>re</sup> bourse 2 <sup>e</sup> année, rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

La grille de notation est la suivante :

Catégories	Notes	
<b>A</b>	A+	exceptionnel
	A	excellent
	A-	très bon
<b>B</b>	B+	bon
	B	moyen
	B-	faible
<b>C</b>	C	insuffisant

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1<sup>re</sup> bourse si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1<sup>re</sup> bourse 1<sup>re</sup> année ou 1<sup>re</sup> bourse 2<sup>e</sup> année.

Chaque candidat auditionné recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur).

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET REGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR <http://www.fncs.be/index.php/appels-reglements>.